



Fédération Internationale Sportive
de l'Enseignement Catholique

NATATION

En 2017, les participant(e)s aux épreuves de NATATION sont des jeunes garçons ou filles né(e)s en 2000, 2001 et 2002.

Le programme de natation comprend :

1. un championnat individuel,
2. un championnat par équipe.

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

Article 1 - Les épreuves sont les suivantes:

1.1 Pour les filles:

- 50m, 100m et 200m dos
- 50m, 100m et 200m brasse
- 50m, 100m, 200m et 400m libre
- 50m, 100m et 200m papillon
- 100m(piscine 25m) - 200m et 400m 4 nages individuel
- relais 4x100m nage libre et 4x100m 4 nages

1.2 Pour les garçons:

- 50m, 100m et 200m dos
- 50m, 100m et 200m brasse
- 50m, 100m, 200m et 400m libre
- 50m, 100m et 200m papillon
- 100m(piscine 25m) - 200m et 400m 4 nages individuel
- relais 4x100m 4 nages et 4x100m nage libre.

1.3. Pour les filles + les garçons (mixte) :

- relais mixte 4 x 50m (bassin 25m)
- relais mixte 4 x 100m (bassin 50m).

Pour les relais, inscription possible de 6 nageurs dont 4 entreront en compétition

Article 2

Chaque pays peut inscrire autant de participants qu'il le désire.

Article 3

Chaque nageur peut participer à 4 épreuves plus les 2 relais.

Article 4

Le programme se déroule sur 5 jours :

- jour 1 : entraînement pour toutes les équipes,
- jours 2 et 3 : championnat individuel à raison de deux sessions par jour,
- jour 4 : repos; entraînement possible,
- jour 5 : le matin, compétition par équipes.

Les demandes de modification de ce programme seront étudiées par la CTI, en accord avec l'OTI.

Article 5 - Qualifications.

- Pour les épreuves de 50m et 100m dos, brasse, libre, papillon, en fonction du nombre de participants, soit **les 8 meilleurs temps** seront qualifiés pour la finale (si la piscine comporte 8 couloirs), soit les meilleurs correspondant au nombre de couloirs.
- Pour les épreuves de 200m libre, dos, brasse, papillon, 4 nages individuel 400m libre, 400m 4 nages individuel et les relais, finales directes au temps.
- Tout forfait dans une épreuve du championnat individuel doit être annoncée au plus tard 30' après la fin de la ½ journée de compétition précédant celle au cours de laquelle l'épreuve doit se dérouler. Le (la) nageur(-se) qui ne se présenterait pas au départ d'une épreuve sans avoir respecté cette consigne, sera disqualifié(e) pour toutes les autres épreuves de cette même ½ journée.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES MASCULINS ET FEMININS

Article 6

Il se déroule lors d'une réunion spéciale, le matin du 5^{ème} jour des jeux.

Article 7

Chaque pays peut inscrire autant d'équipes qu'il le désire. La composition des équipes est remise à l'OTI au plus tard à 11 h le matin du 4^{ème} jour des jeux.

La composition d'une équipe peut être changée au plus tard 1 heure avant le début de la compétition. Cependant le changement ne peut concerner que le nom du (de la) nageur(se), pas l'épreuve

Article 8

Une équipe se compose de 4 nageurs ou 4 nageuses.

Article 9

Les épreuves sont les suivantes pour les filles et les garçons : 100m dos - 100m brasse - 100m libre - 100m papillon - relais 4x50m libre.

Article 10

Chaque équipe doit inscrire 2 nageurs / nageuses par épreuve.

Article 11

Chaque nageur / nageuse doit prendre part à 2 épreuves + le relais.

Règlements sportifs - Sports individuels - NATATION nov 2016 -

Article 12

Le décompte des points se fait de la façon suivante :

- le premier de chaque épreuve marque le double de points qu'il y a d'équipes participantes.
- le second, un point de moins et ainsi de suite; 0 point pour forfait, abandon ou disqualification.

Le classement général de chaque épreuve est établi d'après les performances réalisées par les nageurs / nageuses dans les différentes séries de la dite épreuve (voir en annexe l'exemple d'un classement).

Les nageurs et nageuses des équipes internationales ne marquent pas de points.

Article 13

Pour le relais, l'équipe classée première marque le nombre de points égal au double du nombre total d'équipes participantes. L'équipe classée seconde marque deux points de moins, etc...
En cas de forfait, abandon ou disqualification, l'équipe de relais marque 0 point.

Article 14

Exemple d'un classement "course 100m nage libre" et relais 4 x 50m nage libre, à utiliser comme référence pour les classements des championnats par équipes.

Cas de 5 équipes en présence:

100m nage libre

place	temps	points
1 ^{er}	58"37	10
2 ^{eme}	58"92	9
3 ^{eme}	1'02"55	8
4 ^{eme}	1'02"55	8
5 ^{eme}	1'04"27	6
6 ^{eme}	1'05"27	5
7 ^{eme}	1'07"33	4
8 ^{eme}	1'09"73	3
9 ^{eme}	1'15"64	2
10 ^{eme}	forfait	0

relais 4 x 50m nage libre

place	temps	points
1 ^{er}	1'43	10
2 ^{eme}	1'43"62	8
3 ^{eme}	1'44"93	6
4 ^{eme}	1'48"32	4
5 ^{eme}	1'48"43	2

Article 15

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur. En cas d'égalité, l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de 1ères places est déclarée vainqueur. En cas de seconde égalité, on tiendra compte des places de seconds, puis de 3èmes, etc... Le relais compte comme les autres épreuves.

REGLES GENERALES

Article 16

Lors du contrôle d'identité, qui se déroule le jour d'arrivée de la délégation, le délégué national doit déposer la feuille de " contrôle d'identité " au Bureau de contrôle.

La composition des séries et le tirage au sort des couloirs se font conformément aux règlements de la FINA.

Lorsque les séries sont supprimées, les finales se déroulent aux jours et heures fixés sur le programme.

Article 17

A l'exception des modalités ci-dessus, les règlements techniques de la Fédération Internationale de Natation sont appliqués.

Article 18

Les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par la Commission Technique Internationale.

Rappel

Procédure d'inscription pour les jeux de la FISEC 2014

31 janvier : inscriptions définitives non nominales

20 juin : inscriptions nominales définitives avec choix des épreuves et indication des performances d'engagement

jour d'arrivée : dernières possibilités de modifications. Aucune modification d'épreuves ne sera acceptée après le début de la réunion des coaches avec l'OTI et le responsable du Comité organisateur (sauf en cas d'erreur ou oubli du secrétaire de la CTI).

Toutes les informations seront transmises en temps utile aux délégués nationaux par le secrétaire de la CTI.

69èmes JEUX DE LA FISEC – Lignano

PROGRAMME NATATION